



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/2007/4
19 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Seizième session
Genève, 28-30 novembre 2007
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS
DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008-2009**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne un aperçu des évaluations des résultats et des auto-évaluations prévus pour le sous-programme de l'énergie durable. Conformément à la décision de la Commission qui demandait à chaque comité sectoriel de procéder à des évaluations biennales, il définit le cadre à utiliser pour mener ces évaluations dans le contexte de l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité est invité à examiner et à entériner les réalisations escomptées et les indicateurs de succès connexes proposés pour chaque secteur d'activité dans ce cadre.

De plus, un projet de cadre stratégique pour 2010-2011 pour son sous-programme, établi à l'occasion des préparatifs du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies est présenté au Comité. Ce dernier est invité à l'examiner avant sa présentation au Comité exécutif.

I. INTRODUCTION

1. Comme toute grande organisation, l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui englobe la Commission économique pour l'Europe (CEE), doit planifier ses activités, en faisant participer les parties prenantes, et permettre ainsi à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de prendre les décisions de financement nécessaires. De même, à l'issue d'une période donnée – deux ans dans le cas de l'ONU – les responsables d'un programme devraient faire rapport sur leurs réalisations et répondre des résultats obtenus.
2. Ces dernières années, l'ONU est passée à un système de gestion axée sur les résultats dans lequel les programmes sont évalués en termes de résultats obtenus et non plus simplement de produits créés. Cela suppose la mise en place de mécanismes qui permettent de procéder à un contrôle et de rendre compte des réalisations et des enseignements tirés, ce qui devrait entraîner une amélioration des résultats.
3. Dans le cas du sous-programme de l'énergie durable, il existe deux cadres établis pour la planification, l'évaluation des résultats et l'établissement de rapports:
 - a) Le système d'évaluation obligatoire dans l'ensemble du système des Nations Unies, conforme aux instructions émanant de l'Assemblée générale et du Siège; et
 - b) Les évaluations des résultats biennales de la CEE à mener par chaque comité sectoriel à la demande de la Commission.
4. Les deux systèmes sont dotés de prescriptions légitimes qui leur sont propres et aucun des deux ne peut être ignoré ou contourné. Il s'agit d'harmoniser tous les processus et de rationaliser l'utilisation des ressources, par exemple en coordonnant les cycles de planification et en recourant aux mêmes méthodes d'évaluation des résultats.

II. SYSTÈME D'ÉVALUATION OBLIGATOIRE DANS L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

5. Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de respecter les prescriptions de l'ONU, toutes ses entités utilisent deux outils clefs afin de veiller à ce que les travaux menés correspondent bien aux objectifs fixés et aux besoins des utilisateurs et des parties prenantes, à savoir:
 - a) Le cadre de gestion et de budgétisation axées sur les résultats de l'ONU; et
 - b) Les auto-évaluations.
6. Selon le système de gestion et de budgétisation axées sur les résultats de l'ONU, tous les sous-programmes, avant chaque exercice biennal, établissent un cadre stratégique qui détermine leurs objectifs en termes de «réalisations escomptées» et, pour chacune, les indicateurs de succès. Le cadre stratégique du sous-programme de l'énergie durable pour la période 2008-2009 a été approuvé par l'Assemblée générale (A/61/6 (Programme 16)).

7. Parallèlement aux évaluations susmentionnées, les directeurs de sous-programmes sont également tenus de procéder à des auto-évaluations de certains domaines d'activité, projets ou activités clefs. Le principal objectif de ces auto-évaluations est d'assurer l'efficacité et l'efficacité des travaux entrepris et d'en optimiser les résultats. Par exemple, pour l'exercice biennal 2006-2007, on a prévu les auto-évaluations suivantes:

- a) Programme relatif au méthane provenant des mines de charbon; et
- b) Projet relatif à l'«Évaluation du renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion propres du charbon en Asie centrale».

III. ÉVALUATIONS DES RÉSULTATS DE LA CEE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

8. Les pays membres de la CEE, qui sont attachés à une gestion de programmes transparente et efficace, sont convenus, à la session de la Commission de 2004, d'accorder une plus grande importance à l'évaluation, comme outil de gestion des travaux de la Commission. Celle-ci a dès lors demandé aux comités sectoriels de procéder à des évaluations biennales de leurs sous-programmes respectifs et de tenir compte des résultats de ces évaluations lors de l'élaboration de leurs programmes de travail. La réforme de la CEE de 2005 a encore renforcé cette démarche.

9. Les évaluations biennales devraient être l'occasion pour les membres de chacun des comités sectoriels d'examiner et de réaffirmer, de façon continue, la pertinence des activités et de leurs secteurs d'activités par rapport aux objectifs des sous-programmes. Les résultats de ces évaluations devraient servir à définir les priorités des sous-programmes et à redistribuer les ressources en conséquence.

10. Dans le contexte des évaluations biennales, il a été demandé à chaque comité sectoriel de déterminer des secteurs d'activités et de décider des réalisations escomptées pour 2008-2009 pour chacun d'entre eux, ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesure qui s'y rapportent. Le niveau de détail de cette approche correspond beaucoup mieux à la réalité dans le contexte de la CEE que l'approche nécessairement plus globale utilisée dans l'ensemble du système des Nations Unies (voir sect. II), tout en suivant la même méthode axée sur les résultats.

11. Les évaluations biennales devraient comprendre deux phases: a) une phase de planification, préalable à chaque exercice biennal comme mentionné plus haut; et b) une phase d'évaluation, ayant lieu vers la fin de tout exercice biennal, dressant un état de la situation pour chaque réalisation escomptée, y compris les enseignements tirés et les recommandations en vue d'éventuels ajustements concrets.

12. Le secrétariat a élaboré un projet des réalisations escomptées et des indicateurs de succès pour chacun de ses secteurs d'activités pour examen et approbation par le Comité. En 2009, à sa session annuelle, il sera demandé au Comité de prendre en considération certains éléments d'évaluation importants (pertinence, efficacité, effets et efficacité) dans son examen des réalisations du sous-programme dans chacun de ses secteurs d'activités. Le service de la planification, du suivi et de l'évaluation du Programme de la CEE a formulé des directives en

vue de ces évaluations qui figurent dans le «Guide concernant les évaluations biennales des résultats au titre des sous-programmes par les comités sectoriels de la CEE», disponible sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org>.

13. À partir du Programme de travail dans le domaine de l'énergie (ECE/ENERGY/2006/9), on a déterminé les secteurs d'activités ci-après pour le sous-programme de l'énergie durable:

- a) Activités normatives dans le domaine de l'énergie, y compris les systèmes d'étiquetage et de classification et le cadre juridique et directif connexe;
- b) Ouverture et libéralisation des marchés de l'énergie; tarification et sécurité de l'approvisionnement;
- c) Stratégies énergétiques durables pour le XXI^e siècle;
- d) Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique et économies d'énergie;
- e) Infrastructure énergétique, notamment réseaux électriques et réseaux de distribution du gaz.

14. Le projet de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès pour ces secteurs d'activités en vue des évaluations des résultats pour l'exercice biennal 2008-2009 figure dans l'annexe I.

15. Le Comité est invité à examiner et à approuver les réalisations escomptées pour les évaluations des résultats pour l'exercice biennal 2008-2009.

IV. CADRE STRATÉGIQUE DE L'ONU POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

16. Conformément au processus de planification des programmes de la CEE, le projet de cadre stratégique doit être examiné par les comités sectoriels avant d'être présenté au Comité exécutif en novembre/décembre 2007 et au Siège de l'ONU au début de 2008.

17. Comme indiqué dans l'annexe II, le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011 pour le sous-programme comprend les éléments suivants:

- a) Objectif du sous-programme;
- b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès; et
- c) Stratégie en vue d'atteindre les réalisations escomptées et l'objectif du sous-programme.

18. Le Comité est invité à examiner le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011 avant qu'il ne soit présenté au Comité exécutif.

Annexe I**SOUS-PROGRAMME DE L'ÉNERGIE DURABLE**

Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour le sous-programme de l'énergie durable, par secteur d'activités, aux fins des évaluations des résultats pour l'exercice biennal 2008-2009

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et les industriels sur les questions relatives au développement de l'énergie durable, en particulier production d'énergies moins polluantes, sécurité énergétique et diversification des sources énergétiques</p> <p>Secteur: Stratégies énergétiques durables pour le XXI^e siècle</p>	<p>i) Augmentation du pourcentage de participants aux débats de fond et aux discussions techniques qui les jugent utiles pour prendre des décisions</p> <p>Estimation: 2006-2007: 60 % Objectif: 2008-2009: 65 %</p> <p>ii) Pourcentage de répondants à l'enquête d'évaluation en ligne qui jugent très utiles les rapports factuels, techniques et pratiques de la CEE sur l'énergie durable</p> <p>Estimation: 2006-2007: 60 % Objectif: 2008-2009: 65 %</p>
<p>b) Avancées dans le traitement de la problématique des économies d'énergie et des rendements énergétiques dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution des impacts environnementaux et de la création de marchés des économies d'énergie dans les pays en transition</p> <p>Secteur: Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique et économies d'énergie</p>	<p>i) Augmentation du pourcentage de participants aux débats de fond qui les jugent utiles pour prendre des décisions</p> <p>Estimation: 2006-2007: 60 % Objectif: 2008-2009: 65 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique au titre du projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE approuvés pour financement dans les pays en transition</p> <p>Estimation: 2006-2007: 12 projets Objectif: 2008-2009: 14 projets</p>
<p>c) Application élargie des recommandations, principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources – combustibles fossiles et produits minéraux, et des principes directeurs relatifs à la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie</p>	<p>i) Augmentation du nombre d'organisations professionnelles et d'organismes normatifs internationaux favorables à l'élargissement et à l'application de la Classification-cadre, notamment pour les normes de présentation des résultats financiers des activités extractives</p> <p>Estimation: 2006-2007: 2 organisations Objectif: 2008-2009: 4 organisations</p>

Réalizations escomptées	Indicateurs de succès
<p>Secteur: Activités normatives dans le domaine de l'énergie, y compris les systèmes d'étiquetage et de classification et le cadre juridique et directif connexe</p>	<p>ii) Augmentation du nombre de pays faisant état de leur intention d'appliquer la Classification-cadre dans la gestion de leurs ressources en énergies fossiles et en uranium</p> <p>Estimation: 2006-2007: 7 pays Objectif: 2008-2009: 8 pays</p> <p>iii) Augmentation du nombre de pays de la CEE ayant ajusté leurs tarifs énergétiques dans le but d'éliminer les distorsions de prix, d'encourager les économies d'énergie et d'attirer l'investissement dans le secteur énergétique</p> <p>Estimation: 2006-2007: 25 pays Objectif: 2008-2009: 30 pays</p>
<p>d) Progrès des pays dans l'application des indicateurs de vulnérabilité énergétique en tant que mesure dans le cadre du développement de l'énergie durable et, partant, plus grande sécurité dans l'approvisionnement en énergie</p> <p>Secteur: Ouverture et libéralisation des marchés de l'énergie; tarification et sécurité de l'approvisionnement</p>	<p>i) Nombre de pays ayant appliqué des indicateurs de vulnérabilité énergétique:</p> <p>Estimation: 2006-2007: 4 pays Objectif: 2008-2009: 10 pays</p>
<p>e) Progrès dans le financement et l'exécution des projets d'appui au développement de l'énergie durable</p> <p>Secteur: Infrastructure énergétique, notamment réseaux électriques et réseaux de distribution du gaz</p>	<p>i) Montant des capitaux mis à disposition par des fonds d'investissements gérés de l'extérieur pour le financement de projets de développement de l'énergie durable:</p> <p>Estimation: 2006-2007: 500 millions de dollars É.-U. Objectif: 2008-2009: 750 millions de dollars É.-U.</p> <p>ii) Accroissement du volume de carburant diesel remplacé par du gaz naturel dans les véhicules utilitaires empruntant l'itinéraire du projet «Corridor bleu» de transport routier à travers l'Europe</p> <p>Estimation: 2006-2007: 300 000 tonnes Objectif: 2008-2009: 320 000 tonnes</p>

Annexe II**SOUS-PROGRAMME DE L'ÉNERGIE DURABLE**

Proposition de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011

Sous-programme 5: énergie durable

Objectif de l'Organisation: Faciliter a) la transition vers des formes plus durables de production et de consommation d'énergie; et b) une meilleure intégration des infrastructures énergétiques et des marchés de l'énergie des pays de la région.

Réalizations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
<p>a) Progrès dans le dialogue international entre les gouvernements et les industriels sur les questions relatives au développement de l'énergie durable – production d'énergies moins polluantes, sécurité énergétique et diversification des sources énergétiques</p>	<p>a) i) Augmentation du pourcentage de participants aux débats de fond et aux discussions techniques qui les jugent utiles pour prendre des décisions Référence: 2008-2009: 65 % Objectif: 2010-2011: 70 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de répondants à l'enquête d'évaluation en ligne qui jugent très utiles les rapports factuels, techniques et pratiques de la CEE sur l'énergie durable Référence: 2008-2009: 60 % Objectif: 2010-2011: 65 %</p>
<p>b) Avancées dans le traitement de la problématique des économies d'énergie et des rendements énergétiques dans l'ensemble de la région de la CEE, notamment dans le sens d'une diminution des impacts environnementaux de l'énergie et de la création de marchés des économies d'énergie dans les pays en transition</p>	<p>b) i) Augmentation du pourcentage de participants aux débats de fond qui les jugent utiles pour prendre des décisions Référence: 2008-2009: 65 % Objectif: 2010-2011: 70 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique au titre du projet «Efficacité énergétique 21» approuvés pour financement dans les pays en transition Référence: 2008-2009: 14 projets Objectif: 2010-2011: 16 projets</p>
<p>c) Application élargie des recommandations, principes directeurs et instruments de la CEE en matière de développement de l'énergie durable, notamment de la Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources – combustibles fossiles et produits minéraux</p>	<p>c) i) Augmentation du nombre d'organisations professionnelles et d'organismes normatifs internationaux favorables à l'élargissement et à l'application de la Classification-cadre, notamment pour les normes de présentation des résultats financiers des activités extractives</p>

Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
	Estimation: 2008-2009: 4 organisations Objectif: 2010-2011: 5 organisations
	ii) Augmentation du nombre de pays faisant état de leur intention d'appliquer la Classification-cadre dans la gestion de leurs ressources en énergies fossiles et en uranium Référence: 2008-2009: 8 pays Objectif: 2010-2011: 10 pays
d) Progrès dans l'exécution des projets d'appui au développement de l'énergie durable	d) Accroissement du volume de carburant diesel remplacé par du gaz naturel dans les véhicules utilitaires empruntant l'itinéraire du projet «Corridor bleu» de transport routier à travers l'Europe Référence: 2008-2009: 320 000 tonnes Objectif: 2010-2011: 350 000 tonnes

Stratégie

Le sous-programme relève de la Division de l'énergie durable. Il encouragera une coopération entre les secteurs public et privé au niveau des gouvernements, des secteurs énergétiques, de la communauté financière et des organisations internationales pertinentes afin de favoriser le développement de l'énergie durable dans les États membres. Il aidera les pays en transition à mieux intégrer leurs activités économiques dans le domaine de l'énergie et leurs infrastructures énergétiques dans la région et l'économie mondiale; à améliorer la sécurité énergétique pour les pays exportateurs comme importateurs; à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des mécanismes d'autofinancement pour l'échange de droits d'émission de carbone et de méthane provenant des mines de charbon; à améliorer les résultats de l'industrie énergétique; et à contribuer à l'offre de combustibles fossiles à long terme par l'adoption au niveau mondial d'une norme de classification des réserves et des ressources énergétiques.

Tout en tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement, le sous-programme est conçu de façon à promouvoir une stratégie pour le développement de l'énergie durable dans la région de la CEE, en particulier l'atténuation des risques en matière de sécurité énergétique par la mise en œuvre de politiques énergétiques durables à court, moyen et long terme. La CEE encouragera la mise en place dans toute la région de réseaux énergétiques équilibrés conçus pour optimiser l'efficacité de l'exploitation et la coopération régionale globale, et obtenir des améliorations durables dans le domaine de l'efficacité énergétique. Le sous-programme soutiendra l'élaboration de projets d'autofinancement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition, en vue de les présenter à des fonds d'investissement des secteurs public et privé liés à son programme de travail. Il favorisera l'élaboration de projets concernant des réseaux d'infrastructure et de transport du gaz, en particulier dans les pays du Caucase, d'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est. Dans le contexte

de l'élargissement de l'Union européenne, le sous-programme aidera les États membres à intégrer leurs activités économiques dans le domaine de l'énergie en rendant compatibles les mesures juridiques, réglementaires et de politique énergétique, en adaptant les pratiques des entreprises, en élaborant des systèmes et des principes directeurs en matière de classification et en menant des études sur les marchés du gaz naturel.

La CEE continuera à coordonner ses activités avec celles d'autres organisations internationales afin de veiller à une utilisation efficace des ressources et d'éviter les chevauchements d'activités. Les ressources extrabudgétaires généralement drainées par les activités en faveur de l'énergie durable viendront renforcer la structure actuelle du dialogue intergouvernemental. Alors que les activités naissent de la concertation, le sous-programme permet d'appliquer les recommandations de politique générale grâce à des normes internationales, des programmes de formation, une assistance technique et l'élaboration de projets d'investissement.
